



Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (CSSM)

6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Site www.sauvegardsitemeudon.com

Mail : sites.meudon@orange.fr



Les enjeux du patrimoine à Meudon

Réunion publique, 14 janvier 2026, Centre René Leduc

Précisions apportées par la mairie suite au compte rendu du CSSM (25/01/2026) portant sur la réunion

Les précisions apportées par la mairie *sont indiquées en caractère italique.*

La colline Rodin

:

- Partie inconstructible sur la colline : *une zone N inconstructible est inscrite au PLUi sur le périmètre en surface de la carrière Arnaudet.*
- Parties constructibles sur la colline : *elles ne sont donc PAS au-dessus de la carrière Arnaudet.*
- Les constructions seront soumises à l'avis du Plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrain (PPRNMT). Du ressort de l'État (IGC /Inspection Générale des Carrières), il n'est pas encore connu. Sa première version devrait être rendue publique en été 2026 ; elle sera suivie d'une enquête publique concernant le projet de construction ; puis en décembre 2026, le PPRNMT sera adopté/validé selon les constructions.

Le Maire ajoute que *c'est une procédure pilotée par l'État et que la Ville n'a pas de garantie concernant le calendrier.*

- Les parcours à déterminer pour la visite des galeries préservées, (ne pourront se faire) qu'en fonction *des conclusions rendues par des experts dans le cadre du PPRNMT.*

Le Maire rappelle que *tout cela s'inscrit en premier lieu dans un contexte de responsabilité pénale dans le cadre d'un risque naturel (cf la catastrophe dite de Clamart, en vérité, à Issy-les-Moulineaux). Il s'agit de responsabilité face à la prise en compte du risque.*

ONERA

- L'État a refusé de signer un protocole, adopté en Conseil municipal, dans lequel la ville imposait un droit de veto. La raison de ce refus est que l'ONERA, souhaitant valoriser son terrain pour financer son déménagement et ses installations à Palaiseau, l'État

voulait lier la ville à son objectif de vente ; les 600 logements auraient permis de payer le déménagement de l'ONERA.

Précision de la mairie : lors du refus de la ville, *le nombre de logements n'était alors pas connu. C'est plutôt que la Ville ne pouvait pas se lier à un objectif programmatique visant à financer le déménagement d'un opérateur de l'État.*

- Une étude a été lancée par la ville, sous l'égide de GPSO, sur les impacts produits par un lotissement sur le quartier et les abords de l'ONERA (Hangar Y, Observatoire, etc.) concernant notamment la circulation (flux, sens uniques, transports en commun, etc.).

Précision de la mairie : une étude a été lancée *par GPSO, en lien avec la Ville, pour élargir le champ d'étude et mettre en lien les espaces alentour (Hangar Y, Observatoire, etc.) concernant notamment les circulations, les accès, le stationnement..."*.

- La ville cherche également des options autres que la construction de logements comme l'installation d'activités économiques ou culturelles.

Correctif de la mairie : *la Ville ne "cherche" pas, elle rappelle qu'une programmation alternative à un projet 100% logement n'est pas à écarter d'office.*

- Il convient de rappeler que l'ONERA est un terrain appartenant à l'État : on peut toujours craindre la décision d'une opération d'intérêt national, qui ne serait pas consensuelle.

Le Maire rappelle que l'État avait, par le passé, porté sur ce site un projet de maison d'arrêt.

- L'étude d'impact menée par la ville avec GPSO, « à côté de GPA » qui mène ses propres études, sera le support d'une concertation avec les Meudonnais et permettra aussi un dialogue avec GPA. Elle donnera donc l'occasion de nouvelles rencontres et d'échanges.

Il s'agira non d'une "étude d'impact" mais d'une "étude territoriale élargie".

- L'ONERA, propriétaire de ce bâtiment classé, construit pour les besoins de ses prédécesseurs, est juridiquement responsable de son entretien et de sa mise à niveau.

C'est le Ministère des Armées le propriétaire, pas l'ONERA